

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET  
BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

Gap, le 23 février 2018

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ÉPISODE NEIGEUX

**Interdiction de circulation aux véhicules de plus de 7,5 tonnes sur la RN94 – Col de Montgenèvre et rampes de l'Argentière-la-Bessée à compter de ce samedi 24 février 2018 à 6 H 00**

En raison des chutes de neige prévues dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 février 2018 sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes, la **circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite sur la RN 94 au col de Montgenèvre** ainsi que dans les **rampes de L'Argentière-la-Bessée à compter de ce samedi 23 février à 6 h 00, et jusqu'à 22 H 00** .

Au vu des conditions de circulation qui pourront être rendues difficiles, Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Hautes-Alpes, appelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence et rappelle que **les équipements spéciaux (pneus neige, chaînes, chaussettes) sont obligatoires sur l'ensemble du département** en cas de chute de neige. En cas de besoin, la Préfète invite également les automobilistes à utiliser les aires de chaînage dûment identifiées sur l'ensemble du territoire (carte en annexe).

Enfin, avant tout déplacement, il est conseillé à tous les usagers de la route de consulter les sites internet :

- du Conseil départemental : [www.inforoute05.fr](http://www.inforoute05.fr)
- de la DIRMED : [www.inforoute-dir-mediterranee.fr](http://www.inforoute-dir-mediterranee.fr)
- de Bison Futé : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
- de Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)